



## Création de micro entreprise et chômage dans le cadre d'une RC

-----  
Par Cindy93

Bonjour, je suis en cours de rupture conventionnelle et entre mes indemnités et mes CP j'ai simulé au moins 8 mois de carence.

J'ai pensé me créer un statut micro entreprise pour améliorer mon revenu pendant cette carence.

Est ce que le revenu de ma micro entreprise rajoute de la carence à la carence due aux indemnités et CP ?

Serait-il plus intéressant pour moi de créer la micro entreprise tant que je suis encore en poste ? si oui, combien de temps prennent les démarches ? Pour voir si je suis encore dans les temps pour le faire. Et quelles sont les premières étapes pour acter de cette création ?

Merci infiniment pour votre aide

Cindy